

Haute école pédagogique
du canton de Vaud

hep/

Guide
de la candidate
ou du candidat
**Master en
enseignement
spécialisé**

Rentrée 2012

Table des matières

Préambule	2
Recommandations	2
Maîtrise des savoirs à enseigner	2
Réglementation	2
La formation	3
Description	3
Coût de la formation	3
Les conditions d'admission et les exigences particulières	4
Procédure de demande d'équivalence des titres à l'admission	4
La procédure d'immatriculation	5
Limitation des admissions	5
Le dossier de candidature	6
Réactivation de candidature (uniquement 2011)	6
Coordonnées	7

* les textes en bleu sont des liens actifs et vous dirigent directement sur les pages souhaitées

Préambule

Nous nous réjouissons de l'intérêt que vous manifestez pour une formation d'enseignant-e à la HEP Vaud. **Vous pouvez consulter en ligne le plan d'études du Master en enseignement spécialisé.**

Cette formation offre la possibilité de conduire des études conjuguant dès les premiers jours l'exercice de la pratique et les apports des cours et des séminaires orientés vers la pratique ou apportant les connaissances théoriques indispensables à l'exercice d'une profession exigeante et passionnante. Les étudiant-e-s récemment diplômé-e-s soulignent, à plus de 80%, la qualité de cette formation.

Notre haute école offre quelques facilités afin de permettre la reprise d'études tout en maintenant une part d'emploi en parallèle.

Ces quelques pages ont pour objectif de vous faciliter les démarches nécessaires en vue d'une admission à la HEP et de vous rendre attentif/tive aux exigences préalables.

Recommandations

En parallèle à votre démarche de candidature, nous vous recommandons vivement de vous informer sur les caractéristiques du système éducatif suisse, et plus particulièrement sur le fonctionnement du système scolaire vaudois dans lequel s'effectue en principe la formation pratique.

Concernant le système suisse:

www.edk.ch/dyn/15422.php
www.educa.ch/fr

Concernant le système vaudois:

www.vd.ch/fr/themes/formation/scolarité-obligatoire/schemas-explicatifs
<http://www.vd.ch/fr/autorites/departements/dfjc/dgeo/enseigner/>

Concernant la pédagogie spécialisée:

Educa.ch - <http://pedagogiespecialisee.educa.ch/fr>
CDIP/EDK - www.edk.ch/dyn/18713.php
Centre national de compétences - www.csps-szh.ch/fr/szhcsps.html

Maîtrise des savoirs à enseigner

Les matières ou les sujets abordés en pédagogie spécialisée ne recouvrent pas nécessairement les champs d'études académiques abordés au cours de vos études antérieures. Il est de votre responsabilité de vous informer sur les savoirs à enseigner (PER – Plan d'études romand) et de mettre à jour, voire de compléter, vos connaissances et compétences.

Réglementation

- [Loi du 12 décembre 2007 sur la Haute école pédagogique \(LHEP\)](#)
- [Règlement du 3 juin 2009 d'application de la loi du 12 décembre 2007 sur la Haute école pédagogique \(RLHEP\)](#)
- [Règlement du 28 juin 2010 sur les études menant au Master en enseignement spécialisé et au Diplôme dans le domaine de la pédagogie spécialisée, orientation enseignement spécialisé \(RMES\)](#)
- [Directive 05_02 du 25 novembre 2010 portant sur la procédure d'équivalence des titres à l'admission](#)
- [Directive 05_04 du 22 novembre 2010 portant sur la prise en compte des études déjà effectuées](#)

La formation

Description

La formation conduisant au Master en enseignement spécialisé compte 120 crédits ECTS. Elle est répartie sur six semestres (au lieu de quatre) de manière à favoriser l'articulation entre études et emploi. Elle se déroule le plus souvent en cours d'emploi (60 à 70%), mais est également possible sans emploi. Dans ce cas, la formation pratique a lieu sous forme de stages auprès de praticien-ne-s formateurs/trices diplômé-e-s en enseignement spécialisé.

Les titres délivrés sont le **Master of Arts en enseignement spécialisé** ainsi que le **Diplôme dans le domaine de la pédagogie spécialisée, orientation enseignement spécialisé**.

Le diplôme est reconnu par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) pour enseigner dans tous les cantons. Il correspond également aux directives européennes pour la mise en œuvre de la déclaration de Bologne.

La formation vous permet d'exercer comme enseignant-e spécialisé-e aussi bien dans le cadre de l'enseignement ordinaire que dans celui de l'enseignement spécialisé. Cette activité peut se pratiquer dans les structures les plus variées comme les écoles spécialisées, les classes de l'enseignement régulier accueillant des enfants handicapés intégrés, les centres de compétences en matière de soutien, de renfort et d'aide à l'élève et à l'enseignant-e ou les structures spécialisées pour jeunes adultes.

Les cours se déroulent à raison de deux jours par semaine pendant 6 semestres.

La formation pratique débute dès le lundi 27 août 2012 et la rentrée académique (début des cours) est fixée au mardi 18 septembre 2012 (voir le calendrier académique disponible sur le site internet de la HEP Vaud).

Si vous souhaitez maintenir une part d'activité professionnelle plus importante que 60 à 80% en parallèle à vos études, la **possibilité d'étaler la durée de celles-ci** vous est offerte jusqu'à concurrence du double de la durée de base prévue pour la formation, soit :

- 12 semestres pour les titulaires d'un diplôme d'enseignant-e de niveau bachelor,
- 16 semestres pour les titulaires d'un bachelor dans un domaine d'études voisin de l'enseignement (voir sous conditions d'admission).

Coût de la formation

Finance d'inscription à l'immatriculation/admission (non remboursable):	Fr. 100.-
Droits d'inscription aux cours (semestriels):	Fr. 300.-
Taxe semestrielle:	Fr. 100.-

L'achat de matériel et de livres peut être estimé à CHF 600.- par semestre.

Si votre situation financière le justifie, vous pouvez vous adresser à l'Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage, tél. +41 21 316 33 70 ou par e-mail info.bourses@vd.ch

Les conditions d'admission et les exigences particulières

Titres reconnus pour l'admission

Pour accéder à la formation en pédagogie spécialisée, vous devez être au bénéfice:

- d'un diplôme d'enseignant-e pour les classes ordinaires au minimum de niveau bachelor ou
- d'un diplôme en logopédie ou en psychomotricité au minimum de niveau bachelor (180 crédits ECTS) ou d'un bachelor dans un domaine d'études voisin de l'enseignement (180 crédits ECTS), à savoir en sciences de l'éducation, éducation sociale, pédagogie spécialisée, psychologie, ergothérapie ou activités physiques adaptées ou
- d'un titre jugé équivalent (voir procédure ci-dessous)

Titres dans un domaine d'études voisin de l'enseignement

Si vous n'êtes pas titulaire d'un diplôme d'enseignement, vous devrez, en plus des 120 crédits ECTS liés au master, effectuer préalablement des **prestations complémentaires** théoriques et pratiques dans le domaine de l'enseignement dans l'école ordinaire d'un volume de 30 crédits ECTS. L'accès au cursus de master sera possible une fois que 24 crédits ECTS auront été acquis dans le cadre des prestations complémentaires (cf. RMES).

Procédure d'équivalence des titres à l'admission

Si vous avez effectué votre **formation d'enseignant-e à l'étranger**, un dossier d'équivalence des titres d'enseignement doit être déposé auprès de la **CDIP**. Le [site internet de cette organisation](#) fournit les indications quant à la marche à suivre.

Si vous avez effectué votre formation dans un **domaine d'études voisin de l'enseignement** à l'étranger ou que votre titre ne figure pas dans la **Liste des titres les plus fréquents pour l'admission**, vous devez absolument déposer une demande d'équivalence des titres à l'admission jusqu'au **9 décembre 2011** (validation du [formulaire en ligne](#) et envoi du dossier papier).

Ces procédures peuvent prendre un certain temps; raison pour laquelle, nous vous encourageons à introduire votre demande d'équivalence des titres à l'admission dès à présent.

Si vous êtes porteur/teuse d'un diplôme d'enseignement pour les classes ordinaires, qui n'est pas au minimum de niveau bachelor, vous pouvez vous inscrire en vue d'obtenir le Bachelor en enseignement préscolaire et primaire dans le cadre d'un complément de formation, dont le volume est déterminé en fonction de votre formation antérieure et de votre expérience d'enseignement (probablement de l'ordre de 20 à 30 crédits ECTS).

La procédure d'immatriculation

Toutes les communications liées à la procédure d'immatriculation/admission s'effectuent uniquement par [le suivi de candidature en ligne](#). Il est de votre responsabilité de consulter régulièrement l'évolution de votre dossier et de vérifier que nous avons bien reçu et enregistré le dossier ainsi que les pièces envoyées.

- 10.10.2011** Ouverture de la procédure d'immatriculation/admission
- 09.12.2011** Clôture des inscriptions pour les dossiers nécessitant une demande d'équivalence des titres à l'admission (voir p. 4)
- 31.03.2012** Clôture du délai d'inscription (dernier délai pour la validation du formulaire en ligne et pour l'envoi du dossier papier et, si nécessaire, de la demande d'équivalence des titres à l'admission par le/la candidat-e, date du timbre postal faisant foi) pour les dossiers ne nécessitant pas une demande d'équivalence des titres à l'admission
- 31.07.2012** Ultime délai pour l'envoi du titre obtenu en été 2012 et éventuellement de l'attestation de compléments

Aucune demande de prolongation des délais ne sera accordée.

Limitation des admissions

Lorsque le nombre de places de formation pratique disponibles est inférieur au nombre de candidat-e-s remplissant les conditions d'immatriculation/admission, une limitation des admissions est instaurée.

Sont retenu-e-s, par ordre de priorité, les candidat-e-s :

- a. qui ont déjà déposé un dossier dans le cadre de la procédure de l'année précédente et qui n'ont pas été retenu-e-s lors de l'application des mesures de limitation des admissions;
- b. qui disposent déjà au 31 mars 2012 l'un des titres requis;
- c. qui ont accompli le plus d'heures de remplacement attestées dans l'enseignement spécialisée ou de remplacements en tant que enseignant-e auxiliaire ou en formation au 31 mars 2012.

Lorsque la limitation des admissions est instaurée et qu'il n'a pas été possible de départager les candidat-e-s retenu-e-s en fonction des autres critères de priorité, la HEP organise des **épreuves de concours en français en tant que langue professionnelle**. Sont alors retenu-e-s les candidat-e-s qui obtiennent le plus de points.

Hors la procédure d'immatriculation, nous précisons que des épreuves du même genre auront lieu en français et en informatique pour toutes les personnes admises en 2012, à l'exception de celles qui sont déjà porteuses d'un titre d'enseignement reconnu et décerné en langue française. Il s'agit à ce stade-là d'exigences qui font partie intégrante de la formation et qui devront avoir été réussies au plus tard lors de la session de l'été 2013, faute de quoi le Comité de direction interrompra votre formation jusqu'à la réussite de ces deux épreuves. Vous pouvez dès à présent vous préparer à ces examens en consultant les épreuves des sessions précédentes mises à disposition sur notre site. Nous conseillons aux personnes qui douteraient de leur capacité à réussir ces examens de différer le dépôt de leur dossier d'admission afin de pouvoir se mettre à niveau.

Le dossier de candidature

Le traitement du dossier de candidature n'est effectué qu'après validation du formulaire en ligne et réception du courrier postal.

09.12.2011 Date limite d'inscription pour une admission comportant une demande d'équivalence de titre à l'admission (voir p 4)

31.03.2012 Date limite d'inscription
Formulaire d'inscription en ligne, ultime délai pour le remplir et le valider sur internet

En complément, par voie postale (dans le même délai, date du timbre postal faisant foi):

1. **copie du bachelor, du master ou d'un autre diplôme** répondant aux exigences de l'admission ou, pour celles et ceux qui obtiendront ce titre en été 2012, attestation d'immatriculation au cursus concerné et relevés de notes
2. **supplément au diplôme** (diploma supplement) décrivant les études qui ont conduit au bachelor, au master ou à un autre diplôme
3. lorsque le titre a été obtenu à l'étranger ou que vous n'êtes pas sûr-e qu'il réponde aux exigences de l'admission, nous vous prions de bien vouloir déposer **une demande d'équivalence des titres** à l'admission (voir à la page 4), accompagnée de tous les relevés de notes obtenus, du plan d'études suivi, de son descriptif détaillé, le tout traduit en français et authentifié si les documents ne sont pas établis dans l'une des langues nationales suisses ou en anglais
4. **curriculum vitae**
5. **deux photos passeport** récentes avec indication du nom, prénom et date de naissance au verso
6. **extrait de casier judiciaire**, datant de moins de trois mois, à demander à l'Office fédéral de la justice, Service des particuliers, 3003 Berne ou via internet sous www.ofj.admin.ch. L'admission peut être refusée si une infraction mentionnée constitue une entrave à l'exercice de la profession d'enseignant-e
7. **déclaration de santé** à compléter par vos soins et à glisser dans une enveloppe fermée avec mention du nom et du prénom. En cas de problème (de santé) mentionné dans la déclaration de santé, le médecin-conseil de la HEP est chargé de déterminer les éventuelles suites à donner. Le cas échéant, il transmet ses réserves au Comité de direction de la HEP qui statue
8. **récépissé postal ou bancaire** attestant le **versement de la finance d'inscription** de Fr. 100.- à effectuer sur le compte Banque Cantonale Vaudoise, 1001 Lausanne Titulaire: Haute école pédagogique, Avenue de Cour 33, 1014 Lausanne IBAN: CH59 0076 7000 L525 8094 4, Compte 10-725-4, adm. cant., en précisant le motif du versement, soit "finance d'inscription". Cette dernière n'est pas remboursable
9. **certificat-s de travail** attestant du nombre d'heures d'enseignement accumulées au 30.04.2012
10. **attestation d'emploi** pour l'année 2012-2013 en vue d'accomplir un stage en emploi si vous le souhaitez (le cas échéant, remplir le formulaire adhoc disponible sur le site internet de la HEP Vaud)

31.07.2012 **Ultime délai pour l'envoi de pièces manquantes**
— **copie du bachelor ou du master** suisse donnant accès à l'admission seulement si le titre doit être obtenu en juillet 2012 ou une attestation de son obtention.

Le dossier de candidature

Réactivation de candidature

Si vous réactivez votre candidature déposée en 2011, nous vous demandons de compléter puis valider le formulaire d'inscription 2012 en ligne, de remplir et renvoyer le formulaire de déclaration de santé, de nous fournir un nouvel extrait de casier judiciaire de moins de 3 mois et de produire le récépissé du bulletin de versement attestant le paiement de la finance d'inscription 2012.

Coordonnées

Nous vous prions de nous envoyer votre courrier postal à l'adresse suivante:

hep/ Haute école pédagogique
du canton de Vaud
Service académique
Immatriculations/Admissions

Avenue de Cour 33
1014 Lausanne

www.hepl.ch

Renseignements par mail
admissions@hepl.ch

Renseignements par téléphone
Tél.: +41 21 316 05 61

Ligne activée:
lundis et mardis de 13h00 à 14h30,
jeudis et vendredis de 11h00 à 12h30